



CONSEIL COMMUNAL 2017-2020

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier François Ramondt-Fragnière Jasmine Viret Loïc
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle communale bâtiment administratif / mardi 20.06.2017 à 19h45.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h45 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H 3-F 0) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de M. David Théoduloz, vice-président, en vacances à l'étranger.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 23 mai 2017 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 12 juin 2017 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 9.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2016
3. Lecture des comptes communaux 2016
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2016
6. Nomination organe de révision
7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Henri-Bernard Fragnière en qualité de scrutateur.

2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2016

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 12.12.2016 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 9 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.



3. Lecture des comptes communaux 2016

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat **avant** amortissements comptables

Charges financières	2'970'452.93
Revenus financiers	4'467'068.74

Marge d'autofinancement **1'496'615.81**

Résultat **après** amortissements comptables

Marge d'autofinancement	1'496'615.81
Amortissements ordinaires	414'788.45
Amortissements complémentaires	480'300.00

Excédent de revenus **601'527.36**

INVESTISSEMENTS

Dépenses	552'754.35
Recettes	158'066.90

Investissements nets **394'687.45**

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	1'496'615.81
Investissements nets	394'687.45

Excédent de financement **1'101'928.36**

Ces excellents résultats quasiment historiques ont permis de porter la fortune de la Municipalité à Fr. 2'228'076.12 et de transformer l'endettement à une fortune par habitant de Fr. 73.--. Ils ont consenti également de procéder à des amortissements complémentaires de Fr. 480'300.-- en perspective des importants investissements qui attendent la Commune dans les prochaines années.

Le président donne ensuite quelques informations sur la réalisation des investissements réalisés durant l'exercice, en cours de réalisation et projetés pour les prochaines années.

4. Rapport de l'organe de contrôle

M. le président passe ensuite la parole à M. Murisier qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 19 mai 2017.

5. Approbation des comptes communaux 2016

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 22 mai 2017 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote, l'Assemblée primaire adopte, à l'unanimité des membres présents et à main levée, les comptes 2016 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.



Assemblée primaire du 20 juin 2017

6. Nomination organe de révision

Selon les dispositions de l'art. 86 de la loi sur les communes (politiques et bourgeoises) du 5 février 2004 les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés. Les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour 4 ans sur proposition du Conseil communal. Ils sont rééligibles.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Conseil communal d'attribuer le mandat de révision pour la période législative 2017-2020 à la fiduciaire NOFIVAL SA à Sion.

7. Divers

Le président ouvre ensuite la discussion.

Répondant à une remarque de M. Henri-Bernard Fragnière concernant le projet de réaménagement de la route de Pra, le président informe que ce dossier est à bout touchant concernant sa mise à l'enquête publique qui devrait être faite d'ici le début de l'automne. Quelques interrogations quant à la manière de procéder sont en cours d'analyses par les différents services juridiques.

Répondant à une interpellation de M. Jean-Philippe Glassey concernant l'organisation du festival de chant sur la route de Pra en 2019, le président lui rassure que tout sera entrepris pour coordonner les travaux afin de ne prêter l'organisation de cette manifestation.

Répondant également à quelques interventions quant à la future taxe au sac, le président informe l'Assemblée que tous ces points seront traités lors d'une prochaine Assemblée primaire extraordinaire dans le courant de l'automne 2017 afin de pouvoir être en corrélation avec les autres communes bas-valaisannes pour son introduction au 01.01.2018.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20h40.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à partager le verre de l'amitié.

Patrick Lathion
Président

COMMUNE DE VEYSONNAZ



Michel Fragnière
Secrétaire